

*Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 18 octobre 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012
Notre dossier : 312-00530
Dossier Régie : R-3809-2012

Chère consœur,

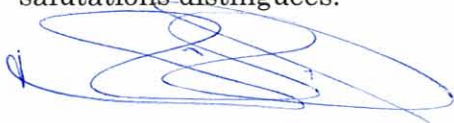
Comme suite à la décision D-2012-136, vous trouverez ci-joint les pièces révisées suivantes :

- Gaz Métro-5, Document 1 : Réponse à la demande de renseignements n° 1 de la Régie de l'énergie;
- Gaz Métro-5, Document 2 : Réponse à la demande de renseignements n° 1 de l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)
- Gaz Métro-5, Document 3 : Réponse à la demande de renseignements n° 1 de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- Gaz Métro-5, Document 7 : Réponse à la demande de renseignements n° 1 de TransCanada PipeLines Limited (TCPL)

Par ailleurs, Gaz Métro dépose sous pli séparé et confidentiel et en version papier seulement, les annexes 6 et 7 de la pièce Gaz Métro-5, Document 7.

Enfin, nous joignons également une liste des pièces révisées.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



Ninon Viel en l'absence de :
Vincent Regnault

VR/nv

p.j.